

Ruth Dreifuss et la concordance : la bonne volonté ne suffit plus à la nation de la volonté

Autor(en): **Cherix, François**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **42 (2005)**

Heft 1643

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1013501>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

La bonne volonté ne suffit plus à la nation de la volonté

L'analyse de Ruth Dreifuss livrée dans une interview à *Facts* et au *Temps* est précieuse. Elle exprime de manière exemplaire cette tension entre besoin d'accord et obligation de choisir qui travaille la Suisse d'aujourd'hui.

Plus que tout autre, l'ancienne conseillère fédérale a cherché des consensus sans se perdre elle-même. S'appuyant sur des convictions et une culture sans faille, elle a su pousser très loin l'élaboration de compromis sans jamais se compromettre. Il faut donc entendre sa dénonciation du double jeu de Christoph Blocher. Le leader de l'UDC utilise le champ d'incertitude qu'ouvre la concordance pour injecter dans le pipe-line la totalité de ses propositions, y compris les plus outrancières. Il met le Conseil fédéral sous pression, glisse ses thèses dans les espaces créés par l'absence de visions communes. Puis, dès qu'un compromis est trouvé, il s'en libère aussitôt. Face aux autres qui ont effectué leurs propres renoncements, il ne renonce à rien. Sans égard pour les limites tracées, il revient au parlement, dans l'opinion, avec les mêmes revendications. En clair, il use de tous les pouvoirs que lui offre le système, sans jamais en respecter les règles.

Si Ruth Dreifuss nous alerte avec lucidité, son attachement aux pratiques helvétiques l'empêche d'aller plus loin. Sa mise en garde s'arrête à une défense de la concordance par la seule bonne volonté. Or, même s'il s'agit de vivre en concordance, il faut des réformes. La bonne volonté ne suffira plus.

Premièrement, l'attitude de Christoph Blocher est moins une menace pour la concordance que le résultat de son abandon en 2003. En plaçant le fondateur de l'ASIN au Conseil fédéral, on a renoncé au minimum de convergences nécessaires au fonctionnement d'un exécutif. Ce renoncement explique d'ailleurs partiellement

la faiblesse des six autres conseillers fédéraux face à leur bouillant collègue. En siégeant avec lui sans condition, ils ont accepté de restreindre la formation de l'exécutif à une question d'arithmétique. D'une certaine manière, ils lui ont ainsi abandonné l'argumentation. En bref, il ne s'agit donc pas de sauver une concordance qui a déjà disparu, mais bien de créer les conditions de son retour.

L'absence d'orientations

Deuxièmement, même dans un régime de concordance, il faut pouvoir conduire des processus d'alternance. D'une part, avant de s'asseoir à la table commune, il convient de distinguer ceux qui acceptent les principes du système de ceux qui s'en moquent; en Suisse, cette étape fait aujourd'hui défaut. D'autre part, même si la coalition

en place se révèle particulièrement consensuelle, elle doit aussi être en mesure d'effectuer des choix précis qui divisent la société; et, là encore, tant dans son rapport au monde que dans sa vision de l'Etat, la Suisse actuelle ne parvient plus à produire d'orientations.

Qui et pour quoi faire au Conseil fédéral? Telle est la question à l'horizon 2007. La réponse passe par une négociation programmatique minimale lors de la constitution du Conseil fédéral. Ce changement peut-il s'opérer dans le cadre institutionnel existant? Théoriquement, sans problème. Pratiquement, non. D'abord, parce que les partis sont prisonniers de fonctionnements au coup par coup. Leur priorité reste d'aller séparément au Conseil fédéral, même sans le moindre accord, pour examiner a posteriori ce qu'il est possible d'y

tenter. Mais surtout, on s'est installé dans l'illusion d'un exécutif composé à la proportionnelle, quelle qu'en soit la viabilité politique. La règle, pourtant inexistante, de l'arithmétique a été présentée comme si naturelle qu'on ne la quittera que sous l'impulsion d'une autre règle, validée par la loi. C'est dans cet esprit qu'il convient d'aborder l'idée d'élire le Conseil fédéral par un scrutin de liste compacte et non plus au hasard de votes successifs. Même la concordance a besoin d'engrenages efficaces, sous forme de mécanismes incitatifs. La nation de la volonté ne repose pas seulement sur la notion de bonne volonté. *fc*

L'interview a été publiée par *Facts* dans un numéro spécial du mois d'avril marquant les dix ans de l'hebdomadaire et reprise par *Le Temps* le 7 avril 2005.

Haro sur le fonctionnaire invisible

Les Vaudois ne veulent pas de nouveaux impôts. Comme l'a démontré le vote genevois de ce week-end, des coupes dans les prestations ont tout aussi peu de chance de succès. Pour résoudre cette équation impossible, une partie de la droite vaudoise prétend qu'il «n'y a qu'à» couper dans un appareil administratif toujours en train de gonfler. Il ne faudrait licencier ni les enseignants ni les policiers, mais le fonctionnaire «de bureau», victime d'autant plus expiatoire qu'il est invisible. Ce discours de café du commerce se heurte à la réalité des chiffres. L'administration vaudoise a déjà fourni un effort considérable. La part des dépenses consacrées aux services généraux de l'Etat, qui sont dans le collimateur des vainqueurs des référendums fiscaux, a ainsi baissé de 6 à moins de 5% du total des dépenses de l'Etat (cf. ci-dessous). Ces propositions vont en outre à l'encontre d'une amélioration de la gestion publique. Cette droite proche des milieux économiques devrait pourtant savoir que les seuls employés du terrain ne suffisent pas à rendre une entreprise plus performante. *rn*

Chaque fois que l'Etat de Vaud dépense 100 francs, il a consacré à l'administration générale:

6.00 en 1999, 5.95 en 2000, 5.65 en 2001
5.85 en 2002, 5.56 en 2003, 4.94 en 2004

www.dfin.vd.ch/sagefi/mosdossiers.htm#comptes